

Saint-Denis, le 13 août 2009

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
public ou privé
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école
publique ou privée
Pour attribution

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale de circonscription
Monsieur le directeur diocésain de
l'enseignement privé
Mesdames, Messieurs les maires
Mesdames, messieurs les médecins de
l'éducation nationale
Pour information

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Médecin
Conseiller
Technique
du Recteur

Affaire suivie par
Frédéric LE BOT
Téléphone
02 62 48 13 01
Fax
02 62 73 19 35
Courriel
frederic.le bot
@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Conduite à tenir pour les populations à risque de complications lors d'infections par des virus grippaux

Réf. : Circulaire ministérielle n°2008-021 du 08/01/2008 (BOEN n°8 du 21/02/08)
Note de Monsieur le recteur en date du 13 août 2009

PJ : Liste des populations à risque de complications lors de l'infection par des virus grippaux. (annexe 2 des recommandations du comité de lutte contre la grippe en date du 6 août 2009)

En raison du développement de la grippe A H1N1v et de la grippe saisonnière à La Réunion, je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance de la communauté éducative la conduite à tenir pour les personnes à risque de complications lors d'une infection par des virus grippaux.

En effet, si une personne identifiée comme étant à risque se retrouve en contact étroit¹ avec une personne suspecte de grippe active, il convient de lui recommander de consulter rapidement son médecin traitant afin que celui-ci lui propose un suivi, voire une prise en charge adaptée.

Vous porterez une attention particulière aux femmes enceintes et aux élèves bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) dont les pathologies figurent sur le document ci-joint (annexe 2 des recommandations du comité de lutte contre la grippe en date du 6 août 2009).

Le Recteur



Mostafa FOURAR

¹ Les contacts étroits (particulièrement exposés par contaminations par gouttelettes) sont définis comme :
-personnes partageant le même lieu de vie que le cas index (famille, même chambre d'hôpital ou d'internat...)
-contact direct en face à face à moins d'un mètre du cas index au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion : Flirt, amis intimes, voisins de classe ou de bureau, voisins du cas index dans un avion ou un train.

Source : définition de cas de nouvelles gripes A H1N1 mise à jour du 22 juin 2009.INVS